

Messages de la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg

15 avril 2019

Séance ordinaire du mois de mai 2019 :

Prenez note que la séance ordinaire du mois de mai 2019 est devancée au mardi 30 avril prochain.

IMPORTANT

BOÎTES AUX LETTRES VS BACS BLEUS ET BACS VERTS

Lors de la cueillette des matières résiduelles et recyclables, veuillez porter une attention particulière à l'endroit où vous déposez vos bacs. Dans plusieurs cas, ceux-ci nuisent à la distribution du courrier. Veuillez s'il vous plaît déposer vos bacs dans l'espace opposé à votre boîte aux lettres. Le cas échéant, le courrier pourrait ne pas être distribué.

CUEILLETTE DES ENCOMBRANTS 2019

Veuillez noter que la collecte des encombrants se fera lundi le 20 mai 2019 à compté de 6h00 AM pour le secteur de Mancebourg.

Pour le secteur de l'Ile Népawa dont la collecte habituelle s'effectue le lundi, la cueillette des encombrants aura lieu vendredi le 24 mai 2019, dès 6h00 AM.

Vous trouverez dans les pages suivantes des renseignements pertinents à cet effet.

*** Les pneus dont les dimensions respectent les critères acceptés seront récupérés dans une deuxième collecte prévue la journée même.

Balayage des accotements

La Municipalité est présentement à la recherche de personnes intéressées à effectuer le balayage de la chaussée, des trottoirs et des accotements du périmètre urbain, incluant aussi les intersections et les regards. Tout adulte voulant déposer sa candidature peut le faire directement au bureau municipal, par la poste au # 451, 2^e-et-3^e rang, Mancebourg (Québec), J0Z 2T0 ou encore par courriel au mancebourg@mrcqo.qc.ca La sélection se fera par tirage au sort lors de la prochaine séance ordinaire du conseil, soit le 30 avril prochain. La personne qui se verra attribuer le contrat devra fournir l'équipement nécessaire à la disposition du sable (ex : VTT, remorque, balais). Il est à noter qu'un montant forfaitaire de 850.00 \$ est attribué pour la réalisation complète des travaux et ce, à la satisfaction du Ministère des Transports. Les travaux peuvent débuter dès le passage de la balayeuse de rue et doivent obligatoirement être terminés au plus tard le 1^{er} juin 2019. Pour informations supplémentaires, veuillez vous adresser au bureau municipal au 819-333-5766.

MUNICIPALITÉ DE Sainte-Hélène de Mancebourg

Collecte des encombrants

Encombrants

Les encombrants se définissent comme étant de **gros objets d'origine résidentielle** qui, à cause de leur taille, **ne peuvent être acceptés dans les collectes régulières** (déchets ou recyclage) et **ne peuvent être apportés à l'Écocentre dans le coffre d'une voiture.**

Matières refusées lors de la collecte

- ✓ Tout ce qui va dans le bac vert et le bac bleu;
- ✓ Pneus non démontés de la jante;
- ✓ Pneus d'un diamètre plus grand que 48 pouces;
- ✓ Animaux morts;
- ✓ Armes à feu et munitions;
- ✓ Plastique d'ensilage;

- ✓ Tous les matériaux provenant de construction, rénovation et démolition (par exemple : bois, bardeaux d'asphalte, gypse);
- ✓ Résidus domestiques dangereux;
- ✓ Matériel électronique (par exemple : écran, ordinateur, imprimante, lecteur DVD, chaîne stéréo);
- ✓ Autres : _____

Ces matières doivent être apportées à l'Écocentre situé au 15, boul. Industriel, La Sarre

Vos gros objets sont encore fonctionnels et/ou réutilisables ?

Le tri à la source par le citoyen permet de détourner de l'enfouissement un maximum de matières. Alors, si vous avez de gros objets fonctionnels et/ou réutilisables, acheminez-les à un récupérateur. Ainsi, vous ferez plaisir à quelqu'un qui en a besoin et vous aurez posé un geste de développement durable!

Pour connaître la liste des récupérateurs et les matières qu'ils acceptent, consultez le **Répertoire des récupérateurs** à l'adresse suivante :

<http://mrc.ao.ca/documents/pages/repertoire-des-recuperateurs1.pdf>

Pour plus d'information concernant les matières résiduelles, visitez l'Inforoute de la MRC d'Abitibi-Ouest au mrcao.qc.ca, section « Matières résiduelles ».

CHRONIQUE VERTE



VOLUME 10, NUMÉRO 4 AVRIL 2019

LE RÉEMPLOI DE VOS GROS OBJETS

Vous avez des gros objets et vous souhaitez vous en départir? Alors posez-vous la question suivante : ces objets sont-ils encore fonctionnels et pourraient-ils être utiles à quelqu'un d'autre?

Si la réponse est **oui**, sachez que bon nombre d'organismes du territoire acceptent vos gros objets réutilisables et leur offrent une seconde vie.

OÙ DÉPOSER MES GROS OBJETS FONCTIONNELS ?

Voici quelques organismes et des exemples de catégories de gros objets qu'ils acceptent:

Ressourcerie Le Filon vert

Accessoires de maison
Appareils électriques de maison
Articles pour bébé/jouets
Articles de sport
Bicyclettes
Électroménagers
Matériel électronique
Meubles
Moteurs électriques
Téléviseurs

Certains comptoirs familiaux

peuvent également accepter de gros objets fonctionnels.

Il est cependant **important** de vous informer auprès d'eux avant de leur apporter vos objets.

Friperie Au coin de l'entraide

Accessoires de maison
Appareils électriques de maison
Articles pour bébé/jouets
Articles de sport

Atelier boutique VROOM

Carrefour jeunesse Emploi d'Abitibi-Ouest
Articles de sport
Bicyclettes

Maison des familles d'Abitibi-Ouest

Articles pour bébé/jouets



CONNAISSEZ-VOUS L'APPLICATION « ÇA VA OÙ ? »

Lancée par Recyc-Québec, cette application mobile est disponible gratuitement sur Google Play et App Store.

En quelques clics seulement, vous saurez où et comment vous départir de plus de 1000 produits selon votre municipalité.

Rien de plus facile :

- Inscrivez le nom de votre municipalité;
- Identifiez le produit dont vous voulez vous départir.

Voilà ! Une ou des options s'affichent.

Une version web est également disponible au : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/appmobile-cavaou.

Source : Répertoire des récupérateurs, MRCAO

<https://www.mrcao.qc.ca/documents/pages/repertoire-des-recuperateurs1.pdf>

Écocentre et Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)

15, boulevard Industriel, La Sarre
☎ 819 333-2807



Des questions?

Écrivez-nous :
bottinvert@mrcao.qc.ca

MRC d'Abitibi-Ouest

6, 8^e avenue Est, La Sarre J9Z 1N6

☎ 819-339-5671
☎ 819 339-5400
✉ mrcao@mrcao.qc.ca

L'eau de votre puits est-elle sécuritaire pour la santé?

Projet volontaire
d'analyse de la qualité
de l'eau des puits



ARSENIC
E-Coli, nitrates ...



Plusieurs croient à tort que l'eau d'un puits, parce qu'elle est naturelle, est toujours sécuritaire. La présence de divers éléments chimiques dans la roche et le sol où les puits sont creusés, peut causer des problématiques de **CONTAMINATION DE L'EAU POTABLE**. À ceci peut s'ajouter une contamination bactériologique et dans la région environ 1 puits sur 4 sera touché.

PÉRIODES PROPICES POUR L'ANALYSE DE L'EAU:

- Au printemps à la fonte des neiges;
- En été et à l'automne suite à de fortes pluies.

L'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie a donc développé un projet à portée régionale afin de réduire les coûts d'analyse de votre eau de puits :

Les laboratoires accrédités **Multilab Direct** et **Multilab Val-d'Or** vous proposent un rabais de plus de 35% du prix régulier d'analyse pour vous offrir le forfait **OBVAJ – L'étude sur la qualité de l'eau** à seulement **175\$** (taxes en sus.). Ce forfait comprend :

- Coliformes fécaux,
- Scan de 11 métaux: (Antimoine, Arsenic, Baryum, Bore, Cadmium, Chrome, Cuivre, Manganèse, Plomb, Sélénium, Uranium),
- Cyanures totaux,
- Fluorures, Mercure et Nitrites-Nitrates.

*** En plus du forfait exclusif à **175\$** (taxes en sus.), l'**OBVAJ** remettra également aux 200 premiers clients, un **rabais postal de 50\$**

*Certaines conditions s'appliquent

La contamination naturelle à l'arsenic est un exemple de problématique de contamination importante dans la région de l'**ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**. Les risques reliés à l'exposition prolongée sont les suivants : cancers (poumons, peau, vessie), mauvaise circulation sanguine des pieds et des mains et une association possible pour le dysfonctionnement de la glande thyroïde et le développement de diabète. La contamination de bactéries pathogènes d'origine humaine peut entraîner des risques élevés pour la santé dont des troubles gastro-intestinaux importants.

POUR PARTICIPER, CONTACTEZ LE
LABORATOIRE LE PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS

Multilab Direct
125, Boul.
Industriel
Rouyn-Noranda
Tél. :
819-797-0550
www.multilabdirec
t.com

Multilab Val-d'Or
900, 5e Avenue
Val-d'Or
Tél. :
819-874-0350
www.multilabdirec
t.com

Technilab
184, Principale
Ste-Germaine-
Boulé
Tél. :
819-787-6116

**D'autres points de dépôts sont également disponibles*

Consultez le www.obvaj.org ou contactez-nous
au (819) 824-4049.

OBVAJ

Organisme de Bassin Versant
Abitibi-Jamésie

TECHNI-LAB
S.G.B. ABITIBI Inc.

Multilab

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG DÛMENT CONVOQUÉE, TENUE À L'ÉDIFICE MUNICIPAL, LE 2 AVRIL 2019, À 19h00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FLORENT BÉDARD, MAIRE.

Sont présents: Monsieur Florent Bédard, maire

Monsieur David Duquette, conseiller siège #1

Monsieur Ghislain Gagné, conseiller siège #2

Madame Angéline P. Corriveau, conseillère siège # 3

Madame Raymonde Petitclerc, conseillère siège # 5

Monsieur Yvon Morin, conseiller siège # 6

Madame Sylvie Boutin Bergeron, d.g. et sec. trés.

Madame Geneviève Lapierre, d.g. adj. et sec. trés. adj.

Absente: Madame Claudette Bédard, conseillère siège # 4

Secrétaire d'assemblée: Madame Geneviève Lapierre

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
 2. Ordre du jour
 3. Procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019
 4. Trésorerie
 - 4.1 Rapport mensuel des revenus et dépenses
 - 4.2 Transferts de fonds aux postes budgétaires
 - 4.3 Comptes
 5. Correspondance
 6. Règlements
(aucun)
 7. Avis de motion
(aucun)
 8. Rapport des comités
(aucun)
 9. Voirie municipale
 - 9.1 Commande d'asphalte froid – saison 2019
 - 9.2 Commande d'abat poussière – saison 2019
 - 9.3 Offre du ministère des Transports de la mobilité durable et de l'électrification des transports
 - 9.4 Autres points...
 10. Affaires nouvelles
 - 10.1 Modification de la date de la tenue de la séance ordinaire du mois de mai 2019
 - 10.2 Octroi du contrat – Rénovation intérieure de l'édifice municipal
 - 10.3 Dépôt de projet au Fonds de développement des territoires
 - 10.4 Autres points...
 11. Période de questions
 12. Clôture de la séance
 13. Levée d'assemblée
-

19-04-64 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h00.

19-04-65 2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Monsieur David Duquette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

19-04-66 3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2019

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019.

Adoptée

4 TRÉSORERIE

19-04-67 4.1 RAPPORT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Considérant la présentation du rapport mensuel des revenus et dépenses par la secrétaire trésorière, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu d'adopter le rapport mensuel des revenus et dépenses, tel que déposé.

Adoptée

19-04-68 4.2 TRANSFERTS DE FONDS AUX POSTES BUDGÉTAIRES

Considérant les transferts de fonds aux postes budgétaires pouvant être effectués afin d'équilibrer le budget en cours, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur Yvon Morin, et unanimement résolu d'autoriser la secrétaire trésorière à effectuer les transferts de fonds aux postes budgétaires suivants:

01-211-11-130	121 \$ (cr)	02-220-00-310-20	126 \$ (dt)
01-212-13-450	300 \$ (dt)	02-220-00-442-00	2 205 \$ (dt)
01-231-22-020	2 477 \$ (cr)	02-220-00-516-00	1 277 \$ (dt)
01-234-71-000	300 \$ (cr)	02-230-00-670-10	14 500 \$ (dt)
01-381-23-000	41 \$ (cr)	02-622-00-340-00	107 \$ (dt)
01-381-23-010	14 500 \$ (cr)	02-921-00-841-00	17 \$ (dt)
02-110-00-222-00	10 \$ (dt)	03-400-11-000-00	1 103 \$ (cr)

Adoptée

19-04-69 4.3 COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) et de la liste des comptes à payer (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures, le tout pour un montant total de 26 631.14 \$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur David Duquette, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu d'approuver les listes de comptes présentés et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

19-04-70 5 CORRESPONDANCE

La secrétaire trésorière adjointe dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 5 mars dernier et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

6 RÈGLEMENTS

Aucun point

7 AVIS DE MOTION

Aucun point

8 RAPPORT DES COMITÉS

Aucun point

9 VOIRIE MUNICIPALE

19-04-71 9.1 COMMANDE D'ABAT-POUSSIÈRE – SAISON 2019

Considérant l'analyse des soumissions reçues relativement à la fourniture d'abat-poussière pour la saison 2019, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg procède à la commande de trente (30) tonnes d'abat-poussière en flocons auprès de la compagnie « Sel Warwick Inc. ». La soumission acceptée détaille celui-ci à 595.00 \$ la tonne plus les taxes applicables et ce, incluant la livraison directement chez l'entrepreneur qui en fera l'épandage (Proulx et Genesse).

Le conseil municipal a été informé quant aux instructions et restrictions relatives à l'épandage et autorise la signature du document à joindre à la commande.

Adoptée

19-04-72 9.2 OFFRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Considérant la proposition du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports relativement au balayage du périmètre urbain de la Municipalité, il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg accepte le montant forfaitaire proposé pour prendre en charge les travaux à réaliser. La directrice générale, Madame Sylvie Boutin Bergeron, est autorisée à signer le formulaire à cet effet.

Adoptée

19-04-73 9.3 DEMANDE DE PERMIS DE DÉMANTÈLEMENT DE BARRAGES DE CASTORS

Il est proposé par Monsieur David Duquette, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg procède à la demande auprès du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec pour l'obtention d'un permis de démantèlement de barrage de castor pour la saison 2019. Le maire, Monsieur Florent Bédard, est autorisé à signer les formulaires relatifs à cette demande. Il est à noter que les frais pour les fins de l'obtention de ce permis sont autorisés par cette résolution.

Adoptée

10 AFFAIRES NOUVELLES

19-04-74 10.1 MODIFICATION DE LA DATE DE LA TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019

Considérant que des travaux de rénovation à l'intérieur de l'édifice municipal sont prévus au cours du mois de mai prochain, ceci impliquant la fermeture du bureau municipal;

Considérant que ces rénovations rendront le bureau municipal non fonctionnel, ceci ralentissant voire même empêchant certaines des activités courantes;

Considérant qu'une formation est aussi dispensée durant la semaine où est prévue se tenir la séance ordinaire du mois de mai prochain;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Monsieur David Duquette et unanimement résolu de devancer au 30 avril 2019 la séance ordinaire qui devait se tenir le 7 mai 2019. Un avis public à cet effet sera affiché, tel que prescrit par la Loi.

Adoptée

19-04-75 10.2 OCTROI DU CONTRAT POUR « TRAVAUX DE RÉNOVATION INTÉRIEURE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL »

Considérant que le 2 avril à 14h00, la Municipalité recevait des soumissions dans le cadre de travaux de rénovation intérieure de l'édifice municipal;

Considérant qu'une seule entreprise a présenté son offre de services relativement à ce projet, soit :

- Construction G. Poirier, au montant de 36 042.36 \$ incluant les taxes applicables

Considérant que le montant de la soumission respecte le budget alloué pour ces travaux;

En conséquence, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg octroi le contrat relatif au travaux de rénovation intérieure de l'édifice municipal à Construction G. Poirier et ce, au montant de 36 042.36 \$, incluant les taxes applicables.

Il est à noter que le document d'appel d'offre et l'addenda relatif font office de contrat et que la Municipalité, en attribuant le mandat, s'attend à ce que tout éléments en faisant partie soient réalisés.

Adoptée

19-04-76 10.3 DÉPÔT DE PROJET AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg souhaite maximiser l'utilisation des infrastructures en place et miser sur les atouts du milieu pour le développement de nouvelles activités et ce, en assurant l'entretien des infrastructures en place (sous-sol de l'église, parc, édifice municipal, bibliothèque etc.) afin de favoriser leur utilisation par les citoyens et les visiteurs;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg confirme le dépôt du projet suivant à la Commission de la Ruralité de la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires:

Projet de priorité # 1 : Travaux d'amélioration de la salle municipale.

Il est à noter que le projet ci-haut mentionné est le seul que la Municipalité envisage déposer en 2019.

La secrétaire trésorière et directrice générale adjointe, Madame Geneviève Lapierre est autorisée à présenter le projet et à signer tous documents relatifs à la demande.

Il est à noter que l'agente de développement de la MRC d'Abitibi-Ouest, Madame Mylène Noël, est mandatée afin de soutenir la préparation du projet à déposer.

Adoptée

19-04-77 10.4 OCTROI DU CONTRAT POUR « TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA SALLE MUNICIPALE »

Considérant que le 2 avril à 14h15, la Municipalité recevait des soumissions dans le cadre de travaux d'amélioration de la salle municipale;

Considérant qu'une seule entreprise a présenté son offre de services relativement à ce projet, soit :

- Construction G. Poirier, au montant de 41 276.02 \$ incluant les taxes applicables;

Considérant que la vérification et l'analyse de l'unique soumission a révélé que cette dernière est conforme au document d'appel d'offre;

Considérant que la Municipalité compte réaliser le projet pour lequel elle a sollicité des soumissions **seulement si une aide financière lui est attribuée;**

Considérant que la Municipalité va procéder au dépôt du projet « Travaux d'amélioration de la salle municipale » à la Commission de la Ruralité de la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires d'ici le 19 avril prochain;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Monsieur David Duquette et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg octroi le contrat relatif aux travaux d'amélioration de la salle municipale à Construction G. Poirier au montant de 41 276.02 \$, incluant les taxes applicables et ce, **CONDITIONNELLEMENT à l'obtention de la subvention nécessaire à la réalisation du projet.**

Adoptée

19-04-78 11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions. Il est 20h44.

19-04-79 12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h48.

19-04-80 13 LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu de lever l'assemblée.

Adoptée

**Prenez note que la séance ordinaire du conseil
du mois de mai est devancée au 30 avril 2019.
Bienvenue à tous!**